



DÉCLARATION

Réunis ce jour en assemblée, les salariés du SGLCE de la SICAVIC-CINP ont pris connaissance de la façon dont la direction entendait régler le remplacement d'un auxiliaire de maintenance souhaitant intégrer une autre catégorie. Alors que le poste titulaire de ce dernier n'était pas impacté dans l'accord du plan « refondation CAP 2009 », la direction a décidé, au cours d'une réunion où le SGLCE n'a en aucun cas été convié, d'un règlement pour le moins curieux et inacceptable.

En effet, avec l'accord de certains syndicats, le poste de titulaire se voit remplacé par deux salariés permanents avec une répartition, une fois de plus, en défaveur de notre organisation syndicale.

Précarisant encore certains salariés dans un contexte régional pour le moins difficile sur la question de l'emploi, la direction affiche une fois de plus son mépris pour les salariés du SGLCE et ses élus ainsi que sa volonté de marginaliser ces derniers.

Conscients de leurs responsabilités et après avoir, à de nombreuses reprises, alerté la direction des conséquences de telles décisions, les salariés du SGLCE ont décidé d'un arrêt de travail. Ils invitent la direction à respecter les accords signés ainsi que ceux à venir et à retrouver, avec notre organisation syndicale, le chemin du paritarisme.

Le SGLCE et l'ensemble des équipes de presse sont mobilisés aux côtés de leurs camarades de la SICAVIC pour parvenir à une solution positive.

Paris, le 30 septembre 2009